

MARCELLAZ
en Faucigny



Convention de location d de matériel communal (tables et bancs)

délibération D2022_03_10 du 24 mars 2022

Je soussigné, responsable de la manifestation,

Nom

Prénom

Adresse

Tél email

Le cas échéant, représentant la structure suivante :

Nom

Adresse de facturation

SIRET ou SIREN

Tél email

Désire louer tables avec les bancs qui les accompagnent.

pour la **journée - le week-end** du
(*barrer la mention inutile*)

Nature de la manifestation.....

Montant de la location : Forfait de 10 € + (5 € x *Nombre de tables louées*) = €

Un chèque de **caution** (à l'ordre du trésor public) de **100 €** devra être versé lors de la réservation, il sera restitué à l'issue de la manifestation lorsqu'il aura été constaté que le matériel a été rendu en état et que le paiement de la location a été acquitté.

Le paiement de la location fera l'objet d'un titre de recette directement adressé à l'utilisateur par courrier et payable auprès du trésor public au plus tard le jour ouvré suivant la manifestation.

Déclare avoir pris connaissance des conditions de location et d'utilisation du matériel détaillées ci-après, et m'engage à les respecter :

- La location est faite, selon le tarif choisi, par – journée – week-end – entier(ère) non divisible.
- Avant la manifestation le matériel doit être retiré aux services techniques communaux pendant les horaires des agents communaux sur rendez-vous.

- Le matériel devra être restitué complet et en bon état le lendemain de la manifestation (ou le lundi pour les locations le week-end) selon les mêmes conditions.

- Une **vérification a posteriori de l'état du matériel sera effectuée par les services municipaux.**

- Le locataire prend en charge le matériel loué et en **est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol.**

- Le locataire s'engage à faire un **usage normal** des tables et des bancs loués.

- **En cas de manifestation à l'extérieur, le locataire veillera à limiter les nuisances, notamment sonores, pour le voisinage.**

Pour le retrait et la restitution du matériel, le **rendez-vous doit être pris au cours de la semaine précédant la manifestation** auprès du secrétariat de mairie par :

- téléphone au 04.50.36.47.11. aux horaires d'ouverture ou
- courriel à accueil@mairie-marcellaz.fr.

Fait à MARCELLAZ le.....

Le Maire,

Le responsable de la manifestation,
(Nom et signature précédés de la mention « lu et approuvé »)

Luc PATOIS